

DECISION DU PRESIDENT.CA 0091-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande de subvention de la Direction de l'International.

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande de subvention attribu e aux  tudiants laur ats de la 6 me  cole du programme NanoFar par la Direction de l'International.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 27 ao t 2018

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **03 septembre 2018**

Date du conseil de gestion	Service central		Date compte rendu CA
	Montant	Centre financier	
	DI		
Nom de l'association ou de la société savante	Montant	Centre financier	Observations
NanoFar - Erasmus Mundus Joint doctorate	450,00 euros	900303 eOTP RIMUNOVE1G	<p>Durant la 6ème école du programme NanoFar, qui s'est déroulée du 11 au 15 juin 2018 à l'Université degli studi di Modena e Reggio Emilia, Italie (université partenaire du consortium NanoFar), 4 prix ont été remis aux étudiants du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mathie NAJBERG, Université d'Angers/Université de Saint Jacques de Compostelle, 1er prix des étudiants de 2ème année, • Muhammad HAJI MANSOR, Université d'Angers/Université de Liège, 2ème prix, des étudiants de 2ème année, • Vincent PAUTU, Université d'Angers/Université de Liège, 1er prix des étudiants de 3ème année, • Maruthi PRASANNA, Université de Saint Jacques de Compostelle/Université de Nantes, 2ème prix des étudiants de 3ème année. <p>Les 1er prix se verront attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 150 euros, utilisable sur Amazon.com,</p> <p>les 2d prix se verront attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 75 euros, utilisable sur Amazon.com.</p>